Image not found or type unknown

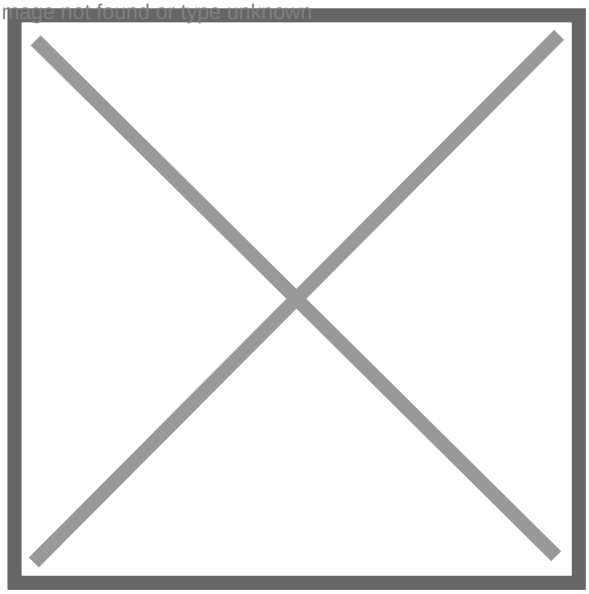

Indémnitées journalières non garanti

Par **MARC**, le **03/08/2012** à **08:14**

Bonjour,
je suis artisan en arret de travail depuis le 22 mai, j'ai souscrit un contrat perte de revenu à la maaf le 1er avril. Le conseiller m'a dit que c'était a effet immédiat. Le 9 juillet la maaf m'a fait passé une expertise médicale ou ils m'ont tout épluché depuis la naissance, mesurant les cicatrices et autres, très désobligeante comme situation. je reçois hier matin, en les relançant tous les jours, un courrier me disant il leur est impossible d'intervenir dès lors que mon contrat exclut toute maladie dont la 1ère manifestation apparait moins de 3 mois après sa date d'effet et que de ce fait mes 3 pathologies décelées (carpiens, hépicondilites des 2 bras et hérnie discale) ne seront jamais garanties durant toute la durée de vie de mon contrat. Que puis je faire ? Pourquoi ne m'ont il pas dis cela de suite ? Je n'ai plus de revenus et en plus cela m'a couté cher pour me faire transporter jusqu'au cabinet du docteur qui m'a fait l'éxpertise.Je reste à votre disposition pour plus de renseignements. Merci pour votre réponse.
Cordialement. Mr MARC

Par **chaber**, le **03/08/2012** à **08:48**

bonjour

Ce type de contrat est généralement à effet immédiat pour les accidents

Un délai de carence, plus ou moins long selon les sociétés, est généralement prévu pour les maladies

Vous devriez retrouver ces éléments dans vos conditions générales.

Par **Monique**, le **11/09/2012** à **13:14**

Bonjour !

J'ai eu la même réponse de mon assurance pour les indemnités journalières . Résiliation du contrat et non paiement des IJ suite à OP d'un kyste dans le canal médulaire avec arrêt de travail de 5 mois . Je n'ai toujours pas trouvé de solution et cela m'a mis dans une situation financière très délicate , limite surendettement . Quelle galère !!!!

Par **Pietro30**, le **10/03/2014** à **07:19**

[fluo]bonjour[/fluo]
J'ai eu la même situation que toi et avec la maaf je vient de faire appelle à un avocat il ma dit que si il a eu juri prudence avec eu on peut contre attaquer pour ma par il fait des recherche je te ferais savoir la suite

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés